

Environnement Canada et le Protocole d'alerte commun (PAC) (Fiche de renseignements)

2 – « Update » par opposition à « Cancel » et « Expires » Utilisation des types de message du Protocole d'alerte commun par Environnement Canada

Titre :	Environnement Canada et le Protocole d'alerte commun (PAC) <i>2 – « Update » par opposition à « Cancel » et « Expires » Utilisation des types de message du Protocole d'alerte commun par Environnement Canada</i>
Désignation	Discussion portant sur l'utilisation des valeurs <msgType> « Update » (Mise à jour) et « Cancel » (Annuler) et la manière qu'ils sont combinés à la valeur <expires> dans la mise en œuvre du profil canadien du protocole d'alerte commun (PAC) par Environnement Canada
Date :	1er mars 2013
Version :	2.0
Remplace la version :	1.0
Référence :	Reportez-vous également à la fiche de renseignements suivante : <i>1 - Aperçu général</i>

Objet

La présente fiche de renseignements fournit le contexte entourant :

- le message d'*avertissement* destiné au public cible et l'utilisation de plusieurs blocs <info> prévus à cette fin;
- le message d'alerte en format PAC-XML qui est destiné au distributeur final et l'utilisation de l'élément <msgType> du PAC prévu à cette fin;
- la manière dont Environnement Canada indique le délai d'expiration d'un message destiné au public dans le message d'alerte du PAC;

- la manière dont Environnement Canada a choisi d'utiliser l'élément <msgType> du PAC dans les messages d'alerte du PAC et les mises à jour des messages.

Le lecteur devrait se familiariser avec la fiche de renseignements *1- Aperçu général* avant de prendre connaissance de la discussion contenue dans le présent document.

Le message destiné au public dans une alerte d'Environnement Canada

Dans le cadre du modèle opérationnel concernant les *avertissements* d'Environnement Canada (EC), EC publie et met à jour les *avertissements* régulièrement. Dans chaque message, nous transmettons les renseignements que nous voulons que notre public cible connaisse pour la suite des choses. Toutefois, puisque notre public est majoritairement composé du grand public, un seul message n'a pas nécessairement la même pertinence pour les différents segments du public.

Ainsi, nous avons commencé à personnaliser plusieurs messages différents destinés au public pour chaque message d'*avertissement*, c'est-à-dire un message pour chaque segment du public que nous avons établi. Selon un certain nombre de facteurs distinctifs, chaque segment du public reçoit ensuite le message qui lui est destiné.

Les facteurs qui définissent les segments du public qu'EC souhaite servir comprennent :

- le public lui-même – la population canadienne fonctionne dans les deux langues officielles, soit le français et l'anglais;
- le risque associé à l'avertissement et toute mesure recommandée associée à ces dangers, qu'ils soient en cours, prévus ou écartés;
- le moment, l'endroit ainsi que la gravité du danger - pour que les gens en vérifient la pertinence selon leur propre situation.

Le facteur des langues officielles est pris en compte en arrière-plan, puisque les messages rédigés dans la langue de travail du prévisionniste sont traduits dans l'autre langue officielle. Les deux autres facteurs cités ci-dessus sont directement liés aux tâches du prévisionniste qui surveille les situations à risque au fil de leur évolution.

Dans un exemple type d'un *avertissement* émis par Environnement Canada qui fait état des endroits où la menace est active et des endroits où la menace est passée, quatre blocs <info> apparaissent dans les messages du PAC, soit deux en anglais et deux en français ou d'un autre point de vue : deux blocs mentionnant les endroits où la menace est active et deux, les endroits où la menace est passée.¹

¹ EC considère qu'il est souhaitable de transmettre un message au client final afin d'avertir les gens que la menace est passée au lieu de simplement laisser un message informant d'une menace active disparaître de la fenêtre affichage une fois la menace passée.

Processus de mise à jour de l'information d'avertissement

Tel que mentionné dans la fiche de renseignements 1 - *Aperçu général*, un avertissement d'EC est « vivant », car il s'agit d'un objet de données qui est mis à jour régulièrement avec les nouveaux renseignements. À certains moments dans le temps, ces mises à jour comprennent de nouveaux renseignements sur les caractéristiques de l'événement dangereux ainsi que tout nouveau détail sur l'*avertissement* en soi. Pour ce faire, le prévisionniste d'EC consigne un nouveau message exhaustif dans le système de gestion des données. Cette action déclenche la création de plusieurs nouveaux produits d'alertes, contenant un ou plusieurs messages destinés au public, qui sont ensuite émis par EC par l'intermédiaire de divers moyens de dissémination.

Il est important de noter que le dernier message du prévisionniste consigné dans le système n'est pas toujours considéré comme étant un compte rendu complet de tous les renseignements d'*avertissement* valides. Dans quelques cas, le dernier message du prévisionniste permet seulement d'effectuer une mise à jour partielle du système. Toutefois, un historique de tous les messages des prévisionnistes d'EC est conservé; il est ainsi possible de regrouper tous les renseignements d'*avertissements* valides au même endroit. Cela nous permet en retour d'effectuer un compte rendu complet de l'alerte au moment de rédiger nos messages destinés au public, et ce, même si certains renseignements valides proviennent d'un ancien message du prévisionniste.

Transmettre les messages destinés au public dans le PAC

La transmission des messages destinés au public est davantage liée au moyen de dissémination qu'aux messages eux-mêmes. Selon la manière dont les messages destinés au public seront transmis, divers produits d'alerte personnalisés ont été élaborés afin d'appuyer ce travail. Le PAC est un produit parmi d'autres que nous utilisons pour transmettre les messages.

Dans le PAC, la méthode privilégiée est de regrouper tous les messages destinés au public qui proviennent de la même alerte et d'un moment précis dans le temps. Le concept des blocs <info> du PAC, et la possibilité d'inclure plusieurs blocs <info> dans un même message, se prêtent parfaitement à la pratique d'EC d'émettre plusieurs messages destinés au public.

Puisque le modèle du PAC repose sur les messages, et que le dernier message d'une série est le seul qui importe, le compte rendu complet de l'information d'alerte valide est compris dans chaque message du PAC. De plus, dans chaque message du PAC, tous les messages pertinents et valides destinés au public sont inclus dans un bloc <info> distinct.

Les messages du PAC sont ensuite transmis aux distributeurs finaux qui, en retour, savent que le dernier message du PAC, par définition, remplace tout autre message du PAC cité en référence. Donc, contrairement à Environnement Canada, qui doit fusionner le dernier message du prévisionniste avec l'ensemble, les distributeurs finaux ont seulement besoin de se concentrer sur le plus récent message du PAC. Conformément à leur modèle opérationnel, les distributeurs finaux possèdent tous les renseignements nécessaires pour remplacer les anciens messages destinés au public par les nouveaux.

Environnement Canada est conscient que les messages peuvent porter à confusion s'ils sont diffusés à un public autre que celui visé ou si le contenu de deux messages ou plus destinés au public est contradictoire. Pour cette raison, tous les messages destinés au public sont nuancés par des métadonnées supplémentaires qui aident le distributeur final à déterminer le moment et l'endroit de diffusion du message destiné au public. Il s'agit de renseignements de base nécessaires dans un message du PC-PAC. La manière de traiter et d'interpréter ces renseignements est abordée dans les sections ci-dessous.

Traiter un message du PAC

Le PAC définit cinq valeurs différentes pour l'élément <msgType> qui se trouve dans les messages du PAC. Quand le distributeur final reçoit un nouveau message du PAC, celui-ci peut prendre les mesures nécessaires pour trois de ces valeurs lorsqu'il y a un message destiné au public à afficher.²

- « **Alert** » : Le distributeur final communique le ou les messages destinés au public à ses clients. L'alerte existe dorénavant, et le message destiné au public demeure en vigueur jusqu'à son expiration ou jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un nouveau message.
- « **Update** » : Le distributeur final cesse de communiquer le ou les anciens messages destinés au public et commence à émettre un ou plusieurs nouveaux messages³. La nouvelle information contenue dans le message du PAC remplace l'information précédente (invalidant ainsi l'information contenue dans le message précédent). Les identificateurs du précédent

² Deux autres valeurs, « **Ack** » et « **Error** », sont définies pour l'élément <msgType> et sont utilisées dans les communications bidirectionnelles. Étant donné qu'EC est un émetteur de communications à sens unique (sortantes), il n'est pas nécessaire pour l'instant d'utiliser ces deux valeurs dans le PAC et celles-ci ne feront l'objet d'aucune discussion additionnelle dans le présent document.

³ Il est possible qu'une série de messages ne comprenne qu'un seul message pour toute la série. Il revient à l'autorité émettrice de décider si des messages de suivi seront transmis. Le modèle d'alerte d'EC comprend certains cas où des alertes ne comportent pas de messages de suivi, mais ceux-ci attribuables à des erreurs de procédure et non à la politique. Ces messages expireraient automatiquement à l'heure indiquée.

message du PAC peuvent être déterminés en consultant la liste des identificateurs de l'élément <references>. Les valeurs <references> constituent un point de continuité entre une série de messages du PAC pour la même alerte.

- « **Cancel** » : Le distributeur final cesse de communiquer le ou les anciens messages destinés au public et commence à émettre un ou plusieurs messages optionnels destinés au public (s'il y a lieu). La nouvelle information contenue dans le message du PAC remplace l'information précédente (invalidant ainsi l'information contenue dans le message précédent). Selon la norme du PAC, l'alerte est immédiatement annulée, et ce, même si un bloc <info> facultatif est présent dans un message destiné au public qui pourrait être encore valide pendant un certain temps.

Dans le cas des messages du PAC, il est attendu qu'un distributeur final traite le message du PAC selon deux des valeurs de l'élément <msgType> seulement, soit :

- « **Alert** » : Le distributeur final communique le ou les messages d'EC destinés au public à ses clients.
- « **Update** » : Le distributeur final cesse de communiquer le ou les anciens messages d'EC destinés au public et commence à émettre un ou plusieurs nouveaux messages destinés au public.

Environnement Canada n'utilise pas à dessein l'élément <msgType> de la valeur « Cancel ». Ce n'est pas qu'EC ne clôt pas ses alertes, c'est juste qu'il le fait en utilisant une méthode différente du PAC, qui est par ailleurs privilégiée, c'est-à-dire qu'il utilise la valeur « Update » en y incluant un délai d'expiration. En pratique, la valeur « Cancel » dans le PAC signifie que le message antérieur est annulé parce qu'il a été envoyé par erreur.

Comprendre les messages d'annulation (« Cancel »)

En ce qui concerne le grand public, l'accès au dernier message destiné au public (s'appliquant à la région d'intérêt) est suffisant. Le dernier message est tout ce qui importe jusqu'à ce qu'il ne soit plus en vigueur. Toutefois, si le dernier message destiné au public est celui qui indique que le danger est écarté, il ne devrait normalement pas être suivi d'une mise à jour.

Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas lorsque nous sommes en présence de plusieurs scénarios météorologiques. Parfois, le dernier message destiné au public indiquant que le danger est écarté pourrait devoir être remplacé par un nouveau message avant l'expiration de l'ancien. Il est possible qu'un nouvel événement dangereux, posant le même type de danger qu'avant, survienne de

nouveau au même endroit mentionné et constitue une menace justifiant l'émission d'un nouveau message. Il convient de noter que les conséquences d'un tel scénario posent problème en ce qui concerne l'élément <msgType> de la valeur « Cancel » du PAC.

Premièrement, la valeur « Cancel » offre la possibilité de juste annuler l'alerte sans générer un message d'annulation destiné au public. Les exemples en ligne du PAC ont souvent tendance à montrer l'utilisation de la fonction « Cancel », au point que certains distributeurs finaux ne cherchent plus le message d'annulation dans de tels cas.

Deuxièmement, même si les distributeurs finaux avaient cherché et communiqué le message d'annulation destiné au public, il serait probablement impossible de remplacer ce dernier dans les cas où il serait souhaitable de le faire.

EC ne désire pas qu'un message d'annulation destiné au public soit diffusé en même temps qu'un message annonçant une nouvelle menace, car il est d'avis que cela pourrait semer la confusion chez le grand public. Pour empêcher qu'une telle situation se produise, EC évite simplement d'utiliser l'élément <msgType> de la fonction « Cancel » et utilise plutôt l'élément <msgType> de la fonction « Update » en combinaison avec l'élément <expires> du PAC, ce qui permet d'atténuer le problème.

Prérégler l'heure d'expiration d'un message destiné au public à l'aide de l'élément <expires>

Il existe un élément facultatif dans le PAC appelé <expires> qui peut être utilisé pour prédéterminer le moment d'expiration d'un bloc <info>, et par le fait même un message destiné au public. En réglant l'élément <expires> d'un bloc <info>, le prévisionniste n'est pas tenu de mettre à jour (« Update ») ou d'annuler (« Cancel ») expressément un message du PAC à l'aide d'un nouveau message pour procéder à l'expiration formelle d'un message destiné au public.

Conformément au modèle opérationnel concernant les alertes de l'autorité émettrice, cette dernière pourrait choisir de ne jamais mettre à jour (« Update ») ou d'annuler (« Cancel ») un message d'alerte, et l'information expirera tout de même de façon appropriée, mais seulement à un moment prédéterminé.

Toutefois, la présence de l'élément <expires> dans le PAC offre une plus grande souplesse aux autorités émettrices dans la manière dont elles harmoniseront leur modèle opérationnel avec un système axé sur le PAC. Les options sont les suivantes :

- **Ne jamais** utiliser l'élément <expires> et **toujours** émettre un message « Cancel » comme dernier message.

- **Toujours** utiliser l'élément <expires> et **ne jamais** émettre de message de « Update » ou « Cancel ».
- Utiliser l'élément <expires> **et** émettre un message « Update » ou « Cancel ».

La meilleure solution est souvent déterminée par l'analyse du modèle opérationnel de l'autorité émettrice⁴. EC utilise l'élément <expires> et émet souvent des messages « Update », et le fait de manière à correspondre à son modèle d'alertes.

Temps d'expiration et messages d'alerte subséquents du PAC

Lorsque l'élément <Expires> est utilisé avec les messages subséquents du PAC, il est nécessaire d'indiquer clairement comment les deux fonctionnent ensemble.

Si l'élément <expires> se trouve dans un bloc <info>, cela signifie qu'un temps d'expiration a été attribué au bloc d'information. Toutefois, si un message « Update » ou « Cancel » est transmis, le nouveau message remplace et invalide le message précédent. Tous les blocs <info> précédents, y compris ceux qui comportent une valeur <expires>, ne seront plus valides. Les nouvelles valeurs <expires> indiquées dans le nouveau message du PAC s'appliquent à la nouvelle information contenue dans le message.

De plus, si le nouveau message du PAC comporte l'élément <msgType> de la valeur « Update » et possède un nouveau délai d'expiration (<expires>) qui se trouve plus loin dans le temps, la durée de vie de l'alerte peut alors être considérée comme étant prolongée jusqu'au moment ultérieur.

Techniquement, bien que cela soit vrai, cela n'a aucune incidence sur la tâche du distributeur final qui est de présenter le nouveau message destiné au public contenu dans le dernier message. L'utilisation d'une série de messages « Update » et de nouveaux délais d'expiration (<expires>) pourrait prolonger l'alerte indéfiniment⁵.

⁴ En théorie, une quatrième option consistant à ne jamais utiliser <expires> et ne jamais émettre de message « update » ou « cancel » existe, mais elle constituerait une mauvaise pratique, car elle créerait un problème pour les distributeurs finaux. Même si cette pratique n'est pas interdite, les distributeurs finaux auraient besoin de conseils relativement au traitement d'un tel scénario et de participer activement à la prise de décision pour déterminer « à quel moment le délai devient trop long? » afin de garder actif un message d'alerte périmé. Bon nombre de distributeurs finaux ne désirent pas assumer cette obligation pour des questions de responsabilités.

⁵ À titre d'autorité émettrice, il revient à EC de veiller à la publication d'un message d'alerte du PAC de mise à jour (« Update ») avant l'expiration de l'information active pour éviter le risque de coupures dans la présentation de l'information. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un choix de pratique, mais selon nous, la présence de coupures pourrait créer de la confusion chez le public. D'autres émetteurs pourraient ne pas se soucier des écarts.

Par ailleurs, si une autorité émettrice choisit de ne pas indiquer un délai d'expiration (<expires>) facultatif, elle devra émettre un message « Update » ou « Cancel » pour procéder à l'expiration des messages précédents. EC n'utilise aucun de ces deux modèles, et de nombreux distributeurs finaux hésitent également à utiliser les messages du PAC reposant sur de tels modèles, car ils risquent de se trouver dans une position inconfortable de devoir prendre des décisions à l'égard des messages d'alerte, ce qu'ils ne souhaitent pas nécessairement.

Utilisation de la valeur « Expires » et de blocs <info> multiples par Environnement Canada

De nombreux éléments, y compris <expires> ont été déterminés dans le PAC afin d'être appliqués à des blocs d'information et non au message d'alerte entier du PAC. Lorsqu'EC a adopté le PAC, il a immédiatement commencé à utiliser plusieurs blocs <info>, et chaque bloc possédait un délai d'expiration (<expires>) différent⁶. Le bloc <info> indiquant que la menace est « passée » possède un délai d'expiration (<expires>) beaucoup plus court que le bloc <info> actif. Autrement dit, il est préférable que le distributeur final informe le public se trouvant dans la région où la menace est « passée » que l'alerte n'est plus en vigueur, mais en utilisant un délai beaucoup plus court pour le message que pour ceux précisant les régions où la menace est active.

Dans ces blocs <info> distincts, les régions où la menace est passée seraient associées à un délai d'expiration (<expires>) différent, et le message destiné au public contenu dans le bloc indiquerait aussi que la menace est passée. Le message destiné aux clients dans les régions actives contiendrait tout de même des renseignements sur la menace en cours. Nous constatons que les autres éléments du PAC liés aux blocs <info>, comme l'urgence (<urgency>), la gravité (<severity>), la certitude (<certainty>) et le type de réponse (<responseType>), possèderaient également des valeurs différentes dans l'ensemble de ces blocs <info> et pourraient être utilisés afin de déclencher les caractéristiques de présentation appropriée du distributeur final en fonction de son modèle de présentation.

⁶ Il revient à l'autorité émettrice, en fonction de ses pratiques, d'utiliser ou non des blocs <info> multiples. Une de ces pratiques serait de seulement inclure les régions actives dans le message du PAC et d'ignorer les régions devenues récemment inactives. Si le message d'alerte du PAC mis à jour est utilisé pour créer une carte et que cette carte n'indique plus une région qui l'était précédemment, la menace n'est-elle pas terminée? Malheureusement, il s'agit d'un point de vue plutôt étroit. Bien que certains médias de dissémination puissent être en mesure de fonctionner seulement avec l'information sur les régions actives (comme une page Web), d'autres systèmes de dissémination pourraient ne pas pouvoir ou ne pas souhaiter fonctionner de cette manière. Nous préférons annoncer l'état « terminé ». EC reconnaît qu'il s'agit d'un choix de pratique.

Une fois que l'information pertinente et que les régions connexes auront été précisées dans des blocs <info> distincts, le message pourra être disséminé de différentes façons. Pour ce qui est des moyens de dissémination unique comme les messages textes, un message texte unique indiquant que la menace « est active » ou « passée » peut être envoyé pour chaque message du PAC précisant les régions concernées. Toutefois, pour ce qui est des moyens de dissémination destinés à un affichage continu, comme un site Web, il existe diverses options quant à la meilleure solution d'affichage disponible. Est-ce que le message précisant que la menace est « passée » devrait être diffusé? À quel moment le message précisant que la menace est « passée » devrait-il expirer? Est-ce que l'absence de message sous-entend que la menace est « passée »? Peu importe la préférence, l'information peut être utilisée ou ignorée par le distributeur, la communauté ou le client final. Si cette décision doit revenir à l'autorité émettrice, EC a décidé dans ce cas qu'il est préférable d'afficher le message précisant que la menace est « passée » et d'utiliser le délai d'expiration afin d'indiquer la durée d'affichage du message.

Généralement, EC règle le délai d'expiration à une heure pour les messages destinés au public indiquant les endroits où le danger ne pose plus une menace; toutefois, ce délai n'est pas fixé de façon permanente. La politique concernant de telles pratiques peut changer. Selon notre expérience, les distributeurs finaux préfèrent généralement ne pas prendre de décision quant au délai d'expiration; nous nous occupons donc de cet aspect. En instaurant la pratique de fournir aux distributeurs finaux un délai d'expiration (<expires>) dans les blocs <info> de nos messages du PAC, ceux-ci peuvent choisir de communiquer l'information relative à la menace « active » et/ou « passée » tout en sachant qu'une préférence a été indiquée dans chaque bloc d'information.

La non-utilisation de la valeur « Cancel » dans les alertes d'EC

Environnement Canada émet et clôt pratiquement tous ses *avertissements*. De plus, il effectue souvent plusieurs mises à jour avant de mettre fin aux *avertissements*. Dans ces mises à jour, EC mentionne souvent les nouvelles régions où la menace est récemment passée ainsi que les régions où la menace est en cours et utilise plusieurs blocs <info> pour faire la distinction entre les deux. Ainsi, les régions où la menace est passée et le message connexe destiné au public apparaissent toujours dans les messages d'alerte de mise à jour (« Update ») du PAC. Les blocs <info> se trouvant dans ces messages « Update » transmettent l'information relative à la menace « passée » et le délai d'expiration (<expires>), ce qui permet d'afficher le message en question pendant une période prédéfinie plus courte.

Par conséquent, lorsque le message final d'une série de messages d'*avertissements* est émis, signalant la fin de la menace pour les régions restantes

de l'alerte, EC utilise la même stratégie de mise à jour (« Update ») du PAC pour assurer l'uniformité des messages. Le bloc <info> résultant ressemblera à tout autre bloc <info> utilisé pour indiquer que la menace est « passée » qui pourrait se trouver dans un message de mise à jour. De plus, puisque nous utilisons toujours un délai d'expiration (<expires>) dans les messages destinés au public indiquant que la menace est « passée », il importe peu si les éléments « Update » ou « Cancel » sont utilisés. Il a donc été décidé que la valeur « Update » sera toujours utilisée afin d'assurer l'uniformité, car elle convient à nos besoins concernant l'élément <expires> et nous permet d'éviter les problèmes perçus avec la fonction « Cancel ».

Quelle est la méthode de clôture formelle d'une alerte d'Environnement Canada?

Conformément à sa politique opérationnelle, EC est censé clore toutes ses alertes de manière explicite⁷. Si EC ne clôt pas formellement une alerte, elle sera simplement retirée du système après un laps de temps prédéterminé. Peu importe le cas, lorsqu'une alerte n'est plus active dans notre système interne, nous ne pouvons plus faire la mise à jour de cette alerte. Toute nouvelle menace devra faire l'objet d'une nouvelle alerte, et ce, même s'il s'agit du même type d'événement qui s'applique à la même région.

Si EC ne met pas à jour ou ne clôt pas une alerte formellement, l'alerte passera par une série d'étapes. Premièrement, elle passera dans un état dit « actif ». Deuxièmement, si elle n'est pas remplacée, elle tombera dans un état dit « périmé ». Après être devenue périmée pendant un certain temps, elle finira par être retirée du système. Durant l'état « périmé », le message destiné au public est toujours actif, mais l'information est considérée comme désuète et doit être mise à jour. Au lieu de procéder à l'expiration du message destiné au public au moment où une alerte devient périmée, nous le faisons plus tard lorsque l'alerte est retirée du système. Conformément à la politique, cette stratégie est privilégiée, car elle réduit le risque de coupures dans la présentation des messages destinés au public et permet la mise à jour d'une alerte même dans les rares cas où celle-ci devient périmée.

Dans les messages d'alerte du PAC d'EC, le délai d'expiration (<expires>) attribué aux blocs <info> actifs correspond au moment où l'alerte périmée serait retirée du système. Toutefois, à l'interne, nous nous attendons à ce que les prévisionnistes mettent à jour ou closent les alertes avant qu'elles ne deviennent périmées. Cela signifie que pour un message du PAC, lorsque les délais d'expiration (<expires>)

⁷ Dans le passé, nos bulletins météorologiques spéciaux n'étaient jamais fermés (c.-à-d. qu'il s'agissait d'un bulletin unique). Actuellement, la plupart sont maintenant fermés de manière explicite.

de tous les blocs <info> arrivent à échéance, et qu'aucun nouveau message ne le remplace, l'alerte peut être considérée comme formellement close⁸. À l'interne, une nouvelle alerte du PAC devra donc être créée pour émettre des renseignements supplémentaires, produisant ainsi un nouveau message d'alerte du PAC.

⁸ : Pour le message du PAC, la fin d'une alerte n'est pas présumée exister simplement parce que tous les renseignements dans un message du PAC ont atteint leur heure d'expiration. L'heure d'expiration (<expires>) s'applique seulement aux blocs d'information et au message connexe destiné au public. Une autorité émettrice pourrait tout de même émettre une mise à jour après ce délai et la considérer comme un message de mise à jour. Toutefois, les autorités émettrices peuvent déclarer que leur alerte est effectivement « annulée » dans ce cas, puisqu'au final, le résultat sera le même dans les deux cas pour le public; peu importe si nous émettons une nouvelle alerte ou non, il s'agira simplement d'un autre message aux yeux du public. Environnement Canada reconnaît qu'il s'agit d'une déclaration de politique et que cela n'a rien à voir avec le PAC. Donc, cette déclaration ne touche que nous, sans lier les autres autorités émettrices.